

NON AU DENI DE LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE



La maltraitance institutionnelle pousse à la faute professionnelle et les entretiens préalables à sanctions pleuvent.

La délation entre collègues via les fiches d'événements indésirables y contribue

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

- Manque de personnel, absences non remplacées, postes vacants, turn-over
- Pression sur le personnel par la direction et / ou les familles
- Glissement de tâches
- Perte de contact humain, négligence = violence passive

La maltraitance institutionnelle en elle-même n'est jamais punie, c'est toujours les professionnelles qui en font les frais.

- conseil de discipline, sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement

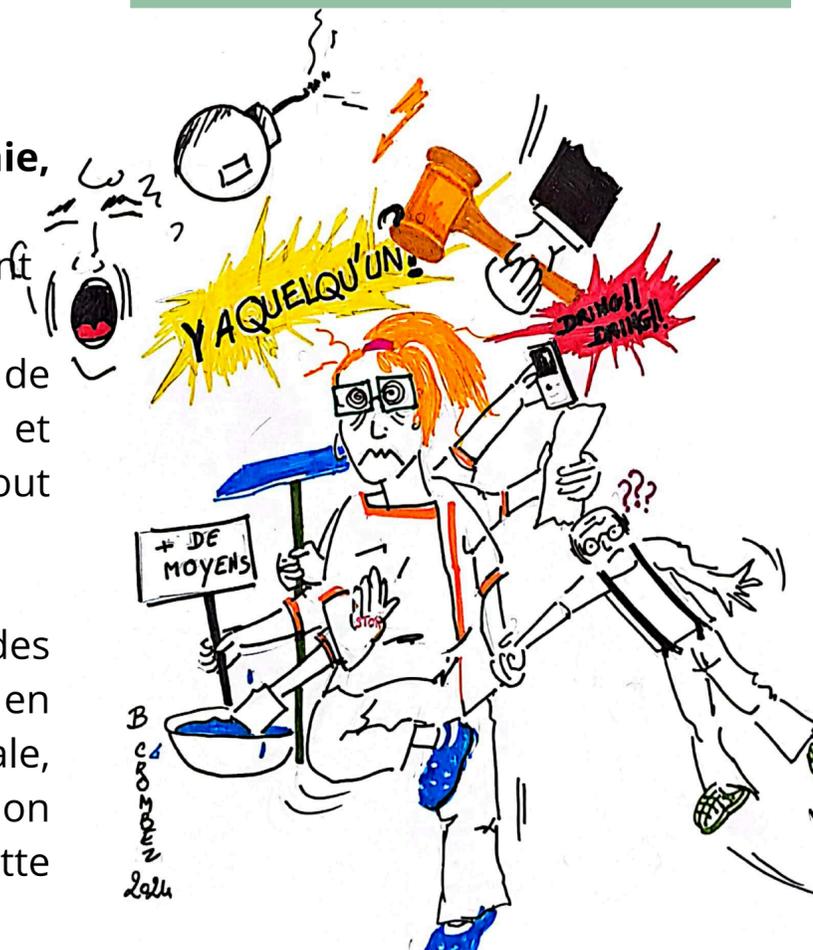
Pour nos collègues de la CDMT (Martinique)

La maltraitance institutionnelle n'a pas encore atteint les sommets de l'hexagone car la solidarité entre collègues existe encore, bien qu'ils et elles exercent leurs missions dans des bâtiments très dégradés tout comme leurs conditions de travail.

Mais attention à la dérive vers cette maltraitance institutionnelle!

D'après le dernier rapport de la fondation des "Petits Frères des Pauvres" paru à l'occasion de la Semaine Bleue, "le taux de pauvreté en Martinique et en Guadeloupe est plus élevé que la moyenne nationale, chez les personnes âgées de 60 ans et plus". Aux Antilles, la population des aînés augmente significativement par ailleurs, souligne cette publication datée du 29 septembre 2024.

La maltraitance institutionnelle c'est aussi l'augmentation des arrêts de travail



Nos revendications

- Plus d'effectif: 1 soignant.e pour 1 résident.e
- Personnel formé
- Arrêt des procédures disciplinaires
- Solidarité et du soutien entre collègues